



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



Financements de la transition écologique

L'objet de cette fiche est de présenter les besoins d'investissement en faveur de la transition climatique et énergétique, les leviers mobilisables et la contribution de l'État pour répondre à ce besoin.

Les besoins estimés pour la transition écologique

D'après le rapport de France Stratégie sur « Les incidences économiques de l'action pour le climat »¹, le coût économique de l'inaction climatique au niveau mondial excède de loin celui de l'action à long terme. D'un point de vue climatique, il est donc crucial d'investir dans l'atténuation de nos émissions pour limiter les coûts, tout en investissant dans l'adaptation au changement climatique. La réussite de la transition écologique nécessite des financements importants, privés en premier lieu, mais également publics. En 2022, d'après la dernière édition du panorama des financements climat de l'ICCE, **les investissements climat, privés et publics, atteignent 100 milliards d'euros, en progression de 9 % par rapport à 2021**. Cette hausse est principalement portée par la rénovation énergétique des bâtiments et les véhicules bas-carbone.

La **Direction générale du Trésor estime**, dans un rapport publié en décembre 2023² et un document de travail publié en avril 2024³ (basé, entre autres, sur le rapport « Les incidences économiques de l'action pour le climat »⁴ de Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz qui estime les besoins d'investissements supplémentaires d'ici 2030 à +101 Md€/an d'investissements bas-carbone et +66 Md€/an nets des baisses d'investissements carbonés et l'édition 2023 du panorama des financements climat de l'ICCE⁵ qui estime que chaque année en moyenne entre 2024 et 2030, il faudra investir en faveur du climat +58 Md€/an de plus qu'en 2022), que la **décarbonation nécessitera des investissements privés et publics supplémentaires qui pourraient s'élever à environ +110 Md€/an en 2030** par rapport à 2021. Ils pourraient se limiter à environ +63Md€/an d'investissements nets supplémentaires annuels (en retranchant les moindres investissements dans les alternatives carbonées et la baisse de la construction neuve). À titre d'exemple, la montée en charge des véhicules électriques permettrait de réduire les investissements bruns dans les véhicules thermiques d'environ 29 Md€ par an en 2030. Les mesures de sobriété jouent également un rôle clé dans la modération de ces besoins

¹ <https://www.strategie.gouv.fr/publications/incidences-economiques-de-laction-climat>

² Rapport intermédiaire « Les enjeux économiques de la transition vers la neutralité carbone » - décembre 2023 – Direction Générale du Trésor disponible au lien suivant : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2023/12/04/rapport-intermediaire-les-enjeux-economiques-de-la-transition-vers-la-neutralite-carbone>

³ « Quels investissements pour les objectifs français de décarbonation en 2030 », avril 2024, Logan Gourmand, Direction Générale du Trésor, disponible au lien suivant : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2024/04/04/quels-besoins-d-investissements-pour-les-objectifs-francais-de-decarbonation-en-2030-1>

⁴ <https://www.strategie.gouv.fr/publications/incidences-economiques-de-laction-climat>

⁵ https://www.i4ce.org/wp-content/uploads/2023/12/Edition-2023-du-Panorama-des-financements-climat_au170124.pdf

d'investissements : en leur absence, les besoins dans les véhicules électriques seraient majorés de +13 Md€/an.

Les besoins supplémentaires sont concentrés dans le secteur du bâtiment pour l'isolation et les changements de vecteurs de chauffage (+39Mds€/an), **du transport** porté par l'achat de véhicules bas-carbone (+43Mds€/an), dans **le secteur énergétique** pour la production d'électricité et de gaz bas-carbone (+17Mds€/an), ainsi que dans le secteur industriel (+5Mds€/an⁶), de l'agriculture et de la forêt (+5Mds€/an), et des déchets (+1Mds€/an).

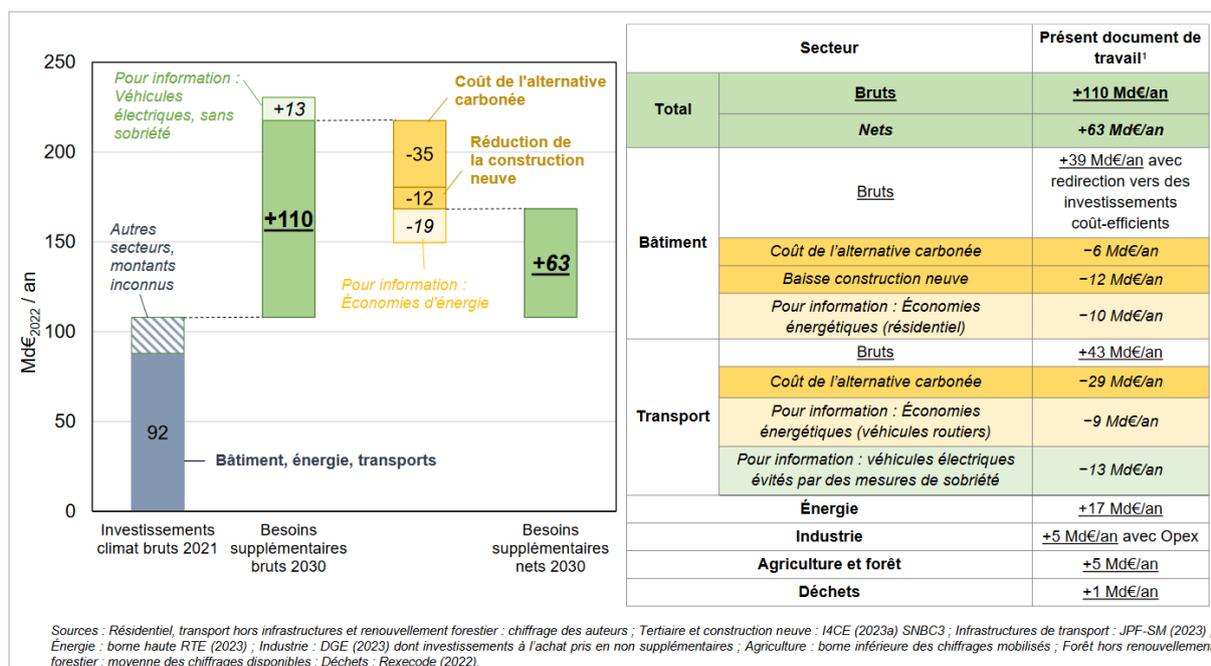


Figure 1 : Besoins d'investissements supplémentaires bas-carbone en 2030 par rapport à 2021, estimés par le document de travail de la Direction générale du Trésor (Source : « Quels investissements pour les objectifs français de décarbonation en 2030 », avril 2024, Logan Gourmand)

Les enjeux spécifiques au mix électrique

Dans le cadre du programme EPR2, le gouvernement a évalué les coûts d'investissements dans la construction de **6 nouveaux réacteurs nucléaires** qui a été décidée et dont le couplage au réseau des premiers réacteurs est estimé à l'horizon 2035. Ceux-ci sont estimés, en 2021, à **51,7 Md€ (ce chiffre est en cours d'affermissement)**, répartis sur une durée totale de construction de **25 ans, correspondant à des investissements annuels d'environ +2 Md€/an**. Toutefois ces investissements ne seront certainement pas répartis de manière homogène dans le temps. Par ailleurs, le Président de la République a annoncé lors du discours de Belfort de février 2022 le lancement d'études pour la construction de huit EPR2 additionnels. En complément, le conseil de politique nucléaire réuni à l'Élysée le 27 février 2024 a validé la perspective d'investissements majeurs à La Hague, pour prolonger la durée de vie des installations, voire les renouveler.

Les besoins supplémentaires **d'investissements bruts pour la production d'électricité renouvelable seront significatifs jusqu'en 2030 et au-delà**. Par exemple, pour atteindre l'objectif de 18 GW d'éolien en mer à horizon 2035, un nouvel appel d'offres (AO10) sera lancé dans les prochains mois représentant entre 8 et 10 GW. Concernant les projets, en considérant 2 M€/MW pour le posé et 3 M€/MW pour le flottant, le coût total des investissements liés à l'AO10 serait

⁶ Dont 1Md€ de dépenses de fonctionnement (OPEX).

d'environ 26 milliards d'euros. Le coût du raccordement est quant à lui estimé à une vingtaine de milliards d'euros.

Comment le gouvernement prévoit-il de répondre à ces enjeux de financement ?

Une mobilisation collective est nécessaire avec **les entreprises, les collectivités territoriales, l'Etat et l'ensemble des Français. En contexte budgétaire contraint, la priorité du gouvernement sera de mobiliser les financements privés et de cibler les financements publics selon des critères d'efficacité, d'incitation et de justice sociale, dans une perspective pluriannuelle**, ainsi que de réduire certaines dépenses « brunes ».

La SNBC 3 fera l'objet d'une évaluation macro-économique, à l'instar de l'évaluation macro-économique de la SNBC2⁷. Cette évaluation fournira des éléments en termes d'impact sociaux et économiques des hypothèses et orientations retenues dans la SNBC, ainsi qu'une analyse consolidée des besoins d'investissements sous-jacents au scénario. Elle contribuera à alimenter les réflexions de la planification opérationnelle de la SNBC 3, et complétera ainsi les enjeux identifiés dans le rapport « Les incidences économiques de l'action pour le climat » de Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz quant à l'impact économique de la transition⁸ (la transition écologique pourrait conduire à un ralentissement de la croissance économique à court-terme, mais générer à plus long terme des co-bénéfices économiques et environnementaux en comparaison à un scénario d'inaction climatique du fait des moindres conséquences délétères du changement climatique).

Pour fournir une visibilité et une perspective pluriannuelle, l'article L. 100-1 A du Code de l'énergie prévoit que le Gouvernement transmette chaque année au Parlement une « **stratégie pluriannuelle qui définit les financements de la transition écologique et de la politique énergétique nationale** ». La première édition de cette stratégie (SPAFTE), publiée le 21 octobre 2024⁹, fournit des indications sur la répartition des investissements entre le secteur public, les entreprises, et les ménages. Celle-ci sera révisée d'ici un an.

Les instruments de financements

Les financements favorables à la décarbonation apparaissent aujourd'hui en hausse pour tous les acteurs, et cette dynamique doit être renforcée et poursuivie. Le secteur public investit aujourd'hui davantage que le secteur privé en faveur de la décarbonation, proportionnellement à ses investissements totaux. En 2022, il a réalisé 20 % de ses investissements dans des actifs bas-carbone, contre 13 % pour le secteur privé (ménages et entreprises).

D'après la première édition de la SPAFTE, si le secteur privé alignait sa part d'investissements bas-carbone à horizon 2027, soit l'horizon de la loi de programmation des finances publiques¹⁰, sur celle du secteur public en 2022, et que le secteur public poursuivait la hausse tendancielle de sa propre part, alors les investissements bas-carbone pourraient progresser de +63 Md€ entre 2022 et 2027 et se rapprocher des cibles d'investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs de

⁷ L'évaluation macro-économique de la SNBC2 prévoyait un effet graduel positif sur le PIB de 2,5 % en 2030, puis 3,8 % en 2050 par rapport au scénario de référence. https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/C3%89valuation%20macro%C3%A9conomique%20de%20la%20Strat%C3%A9gie%20nationale%20bas-carbone_0.pdf

⁸ Rapport publié en mai 2023 accessible au lien suivant : <https://www.strategie.gouv.fr/publications/incidences-economiques-de-laction-climat>

⁹ https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/economie-verte/SPAFTE-2024.pdf

¹⁰ https://www.budget.gouv.fr/reperes/loi_de_finances/articles/la-loi-de-programmation-des-finances-publiques-pour-2023-2027-ete

décarbonation. Pour faire advenir un tel scénario, une large gamme de politiques publiques vise à assurer une mobilisation efficiente des financements privés et publics au service de ces investissements pour la transition écologique. Ce premier exercice de stratégie pluriannuelle sera affiné lors des prochaines éditions pour donner de la visibilité à tous les acteurs.

Pour en savoir plus sur les instruments de financement de la transition : voir Partie IV.9 du Projet de Stratégie nationale bas-carbone.